

**Nous sommes présents sur les réseaux sociaux, nous suivez-vous ?** Découvrez-en davantage sur l'URPS, nos actions, nos projets en cours et les perspectives à venir.



## LA QUESTION DU MOIS



Depuis le 7 novembre 2022, les pharmaciens peuvent proposer un **entretien à toutes les femmes enceintes** quel que soit le stade de leur grossesse.

*Vous vous questionnez sur le rôle du pharmacien ? les questions à poser ? les sujets à évoquer ? la rémunération ? PHARMAPRAT répond à toutes vos questions 🙋*

[J'accède à la fiche pratique](#)

Votre URPS Pharmaciens travaille actuellement sur un guide pour vous accompagner dans la réalisation de cet entretien. Nous vous le communiquerons très prochainement.

💡 **Pensez à ajouter le site PHARMAPRAT aux favoris de votre moteur de recherche pour y accéder facilement !**

## ZOOM SUR TROIS PROJETS DE L'URPS

### LE PHARMACIEN CORRESPONDANT



Un [décret du 28 mai 2021](#) rend désormais possible la désignation par le patient, d'un **pharmacien correspondant**. Dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné, le pharmacien a la capacité de renouveler un traitement et, le cas échéant, d'en ajuster la posologie, toujours en accord avec le médecin traitant.

Il s'agit d'une avancée importante pour la profession et pour la continuité des soins des patients chroniques.

### En pratique pour le pharmacien

- Le pharmacien correspondant peut **renouveler périodiquement des traitements chroniques et, si besoin, ajuster leur posologie**. La durée totale de l'ensemble des renouvellements ne peut excéder 12 mois ;
- La prescription médicale doit comporter une **mention autorisant le renouvellement** par le pharmacien correspondant, de toute ou partie des traitements prescrits. Pour des motifs de santé publique, une liste de traitements non éligibles au dispositif pourra être fixée par un arrêté du ministre de la Santé.

### Des conditions sont requises pour mener cette mission

- Être **pharmacien titulaire** d'officine ;
- Appartenir à la même organisation d'exercice coordonné que le médecin traitant du patient (CPTS, MSP, ESP CLAP) ;
- Disposer d'un espace de confidentialité ;
- Être **désigné**, avec son accord, **par le patient auprès de l'Assurance Maladie**.

Les critères de rémunération des pharmaciens sont définis par la convention nationale pharmaceutique 2022.

Dans notre lettre d'information de mars, nous évoquions la réalisation d'un support récapitulatif des nouvelles missions du pharmacien à destination des médecins généralistes de notre région. Le pharmacien correspondant leur sera présenté mais d'ici-là, n'hésitez pas à l'évoquer avec les médecins de votre structure d'exercice coordonné.

[En savoir plus](#)

## WEBINAIRES DE FORMATION À LA REMISE DU KIT DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL



URPS  Pharmaciens  
PAYS DE LA LOIRE

DÉPISTAGE  
DESCANCERS  
Centre de coordination  
Pays de la Loire

Webinaires de formation  
à la remise du kit de dépistage du cancer colorectal

 SAVOIR C'EST  
POUVOIR AGIR

La **remise d'un kit de dépistage du cancer colorectal par le pharmacien** est présentée comme la 1ère mission pharmaceutique inscrite par la nouvelle convention pharmaceutique mise en œuvre depuis le printemps 2022. Cette action du pharmacien s'inscrit dans le **programme national de dépistage organisé** du cancer colorectal, qui prévoit la réalisation d'un test de recherche de sang occulte dans les selles tous les 2 ans, à partir de 50 ans et jusqu'à 74 ans.

### **Vous n'êtes pas encore formés ?**

Votre URPS Pharmaciens et le CRCDC (Centre Régional Coordination Dépistage des Cancers) des Pays de la Loire, remettent en place des **sessions de formation en visioconférence (durée 1h) destinées aux pharmaciens titulaires et adjoints.**

**Le mardi 16 avril à 13h00**

**Le mardi 14 mai à 20h30**

La formation sera validée en visioconférence avec l'envoi d'une **attestation de formation** ainsi que le lien vers le site d'éligibilité. Le site d'éligibilité (accès à la base de données administrative CRCDC) vous permet de vérifier si la personne est éligible ou non-éligible.

Pour toute information complémentaire, contactez-nous au 02 40 59 69 29 ou à l'adresse [mLaunay@urpspharmacien.fr](mailto:mLaunay@urpspharmacien.fr)

**Je m'inscris**

## **Le projet « Suivi et accompagnement du patient diabétique de type 2 par le pharmacien d'officine »**

**MIEUX VIVRE  
AVEC SON  
DIABÈTE ÇA  
DÉMARRE ICI**

OBSERVANCE — NUTRITION — PARCOURS DE SANTÉ

URPS Pharmaciens  
Pays de la Loire

L'URPS vous rappelle qu'il est **toujours possible de participer au projet Diabète**. Celui-ci est composé de deux entretiens pharmaceutiques réalisés à l'officine, axés sur les principes et risques du traitement, sur le parcours du patient diabétique (orientation) et sur sa gestion particulière des hypoglycémies.

Vous pouvez inclure autant de patients diabétiques de type 2 sous hypoglycémiant de synthèse et non traités par insuline. Le kit Diabète que vous recevrez suite à votre inscription, comprend les documents nécessaires pour 5 inclusions. Il vous suffira de nous contacter pour en obtenir davantage. Plusieurs pharmaciens d'une même officine peuvent participer au projet.

La rémunération est de 100€ par patient pour les 2 entretiens et la saisie des résultats dans l'outil de saisie en ligne

**Vous êtes déjà 71 pharmaciens inscrits** 🍷

[En savoir plus](#)

## LES ACTUALITÉS DES PARTENAIRES



### Journée régionale Le numérique en santé en Pays de la Loire

## JOURNÉE RÉGIONALE LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ EN PAYS DE LA LOIRE

**JEUDI 18 AVRIL 2024**  
CENTRE DE CONGRÈS D'ANGERS

L'ARS, le GRADeS Pays de la Loire, la coordination régionale de l'Assurance Maladie, la Région Pays de la Loire et le collectif SI MS ont le plaisir de vous convier à la **journée régionale sur le numérique en santé le 18 avril au Centre de congrès d'Angers.**

**Le numérique en santé :  
enjeux et perspectives, des acteurs mobilisés à vos côtés**

*Retours d'expériences, démonstrations d'outils, ateliers thématiques, tables rondes & conférences*

- Le numérique en santé, quelles perspectives d'ici 2026 ?
- Le Ségur numérique et la feuille de route
- Mon Espace Santé : 2 ans et demain ?
- Le numérique en appui à la coordination et à l'orientation des usagers
- Enjeux numériques pour le médico-social
- Outils et services régionaux pour accompagner les usages
- Risques cyber : une réalité, comment s'y préparer ?

*Avec la participation de la DNS, la CNSA, l'ANS*

*Challenge Cybersécurité "Capture the Flag"*

[Téléchargez le pré-programme de la journée](#)

[Je m'inscris](#)

## LES THÈSES D'ÉTUDIANTS...

- Perline ERIAU, sa thèse porte sur **le droit de prescription des ergothérapeutes et leurs relations avec les pharmaciens d'officine dans le cadre du maintien à domicile**

<https://urlz.fr/q7WI>

## VOS ÉLUS URPS Y ÉTAIENT...

*\*focus sur quelques rencontres du mois*

- **Du 10 au 13/03/2024** : Alain GUILLEMINOT, Président de l'URPS Pharmaciens était présent au 20ème Congrès de la SFPC - Société Française de Pharmacie Clinique à Toulouse. Il est intervenu pour exposer les évolutions en pharmacie de 2009 à aujourd'hui, dans un contexte où les missions confiées aux pharmaciens augmentent et se diversifient (prévention, TROD Angine, TROD Cystite, Protocole de coopération et Pharmacien correspondant). Il a également présenté l'expérimentation OCTAVE.
- **Le 21/03/2024** : M. Guillemot et Mme Verrelle ont assisté à une réunion ARS sur la mise en place d'une mallette de soins d'urgence, associée à de la visiorégulation en EHPAD.

### UNE QUESTION ? UNE INFORMATION À PARTAGER ?

**Contactez-nous !**



02 40 59 69 29



paysdelaloire@urpspharmacien.fr

URPS Pharmaciens Pays de la Loire  
5 boulevard Vincent Gâche  
paysdelaloire@urpspharmacien.fr

02 40 59 69 29



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit sur URPS Pharmaciens Pays de la Loire.

[Se désinscrire](#)

Envoyé avec

**Brevo**